

Accord CE/Singapour: services aériens, remplacement des accords bilatéraux par un accord communautaire

2005/0208(CNS) - 13/09/2006

La commission a adopté le rapport de son président, Paolo COSTA (ADLE, IT), qui approuve, dans le cadre de la procédure de consultation, la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et le gouvernement de la République de Singapour concernant certains aspects des services aériens.